



## ALGERIE TELECOM

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef Sous-Direction Technique

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRA/ N° 263 / 25

Chlef, le 05/03/2025

A

Mme la Gérante de l'entreprise

EURL TITOUCHE MOURAD HAY LALLA AOUDA N°96 WILAYA DE CHLEF

OBJET: Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de développement de la canalisation du projet au niveau de GHBEL TALASSA LOT 03, dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la dite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise

